

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-Verbal de la séance du vendredi 3 février 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 03 février 2017 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2016

Proposition de délibérations :**BUDGETS**

COMMUNE :

- présentation et vote du compte de gestion 2016
- présentation et vote du compte administratif 2016
- présentation et vote du budget primitif 2017
- taux des impôts locaux

ASSAINISSEMENT :

- présentation et vote du compte de gestion 2016
- présentation et vote du compte administratif 2016
- présentation et vote du budget primitif 2017

CCAS :

- présentation et vote du compte de gestion 2016
- présentation et vote du compte administratif 2016

LOTISSEMENT LES ARPENTS

- présentation et vote du compte de gestion 2016
- présentation et vote du compte administratif 2016
- présentation et vote du budget primitif 2017

Droit de Préemption Urbain : délégation de la CC du Castelrenaudais

Cavités 37 : modification statutaire

Rue des Déportés : demande de subvention DETR

Espace végétalisé rue de l'Ermitage : demande de subvention FDSR

Chemin patrimonial : demande de subvention Contrat de Pays

Parc des Fontaines : demande de subvention Contrat de Pays

Infos et points divers

La petite enfance : micro-crèche

Commission « Jumelage » : date à prévoir

Carte Nationale d'Identité

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

Le vendredi 24 février à 20 h

Le vendredi 24 mars à 20 h

Le vendredi 5 mai à 20 h 30

Elections 2017

- présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai
- législatives : les dimanches 11 et 18 juin
- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Marché Hermitois

Programmation de l'organisation d'un marché de produits locaux sur la place de la mairie au Printemps

Inauguration de l'écoquartier

A prévoir le week-end des journées du patrimoine.

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Christophe Riant, Madame Sophie SOETAERT, Madame Céline BELLOY, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Pascal NAUDIN, Monsieur Jean-François LECLERC ;
Absents représentés : Monsieur Alain DROUET représenté par Madame Céline BELLOY, Madame Emmanuelle BOURREAU représentée par Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Franck SALGÉ représenté par Monsieur Guy SAUVAGE de BRANTES ;
Absents excusés : Monsieur Jean-Louis BROSSAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance: Madame Emmanuelle CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 16 décembre a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE 2017 001 COMMUNE : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SAUVAGE DE BRANTES Guy
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_001-DE

DE 2017 002 COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain HEGESIPPE, 3ème Adjoint au maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par SAUVAGE DE BRANTES Guy après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	88 195.96			491 704.48	88 195.96	491 704.48
Opérations exercice	198 798.60	160 591.59	357 749.65	466 800.46	556 548.25	627 392.05
Total	286 994.56	160 591.59	357 749.65	958 504.94	644 744.21	1 119 096.53
Résultat de clôture	126 402.97			600 755.29		474 352.32
Restes à réaliser	18 449.89	5 978.32			18 449.89	5 978.32
Total cumulé	144 852.86	5 978.32		600 755.29	18 449.89	480 330.64
Résultat définitif	138 874.54			600 755.29		461 880.75

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 06.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_002-DE

DE 2017 003 COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 600 755.29**

Vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2016 décidant la dissolution du CCAS et le transfert du budget dans celui de la commune

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice du CCAS

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du CCAS

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 37.14**

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	491 704.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	266 248.72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	109 050.81
Résultat cumulé au 31/12/2016	600 755.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	600 755.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	138 334.07
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	462 458.36
Dont affectation de l'excédent reporté du CCAS	37.14
Affectation solde d'investissement reporté (report à nouveau lg 001)	125 862.50
Dont affectation solde d'investissement reporté en recette du CCAS	540.47
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_003-DE

DE 2017 004 COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu les délibérations du 3 février 2017 portant adoption du compte administratif 2016 et portant affectation des résultats 2016,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 de la commune chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **869 010.26 €**
- Section d'investissement : **574 563.93 €**

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_004-DE

DE 2017 005 ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SAUVAGE DE BRANTES Guy

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_005-DE

DE 2017 006 ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain HEGESIPPE, 3ème Adjoint au maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par SAUVAGE DE BRANTES Guy après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 332.07	239.90		239.90	58 332.07
Opérations exercice	15 330.02	30 875.52	44 919.03	46 985.24	60 249.05	77 860.76
Total	15 330.02	89 207.59	45 158.93	46 985.24	60 488.95	136 192.83
Résultat de clôture		73 877.57		1 826.31		75 703.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		73 877.57		1 826.31		75 703.88
Résultat définitif		73 877.57		1 826.31		75 703.88

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_006-DE

DE 2017 007 ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 826.31

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 239.90
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 066.21
Résultat cumulé au 31/12/2016	1 826.31
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	1 826.31
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 826.31
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_007-DE

DE 2017 008 ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu les délibérations du 3 février 2017 portant adoption du compte administratif 2016 et portant affectation des résultats 2016,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 du Service eau et assainissement de la commune chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,
 Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **51 140.73 €**
- Section d'investissement : **100 389.84 €**
-
- **Résultat du vote : Adoptée**
- **Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0**
- **Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_008-DE

DE 2017 009 CCAS : COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de SAUVAGE DE BRANTES Guy

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_009-DE

DE 2017 010 CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal sous la présidence de Alain HEGESIPPE, 3ème Adjoint au maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par SAUVAGE DE BRANTES Guy après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		540.47		1 765.19		2 305.66
Opérations exercice			1 728.05		1 728.05	
Total		540.47	1 728.05	1 765.19	1 728.05	2 305.66
Résultat de clôture		540.47		37.14		577.61
Restes à réaliser						
Total cumulé		540.47		37.14		577.61
Résultat définitif		540.47		37.14		577.61

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_010-DE

DE 2017 011 LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SAUVAGE DE BRANTES Guy

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_011-DE

DE 2017 012 LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain HEGESIPPE, 3ème Adjoint au maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par SAUVAGE DE BRANTES Guy après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	71 436.68			0.43	71 436.68	0.43
Opérations exercice	201 262.12	71 436.68	201 262.12	257 617.97	402 524.24	329 054.65
Total	272 698.80	71 436.68	201 262.12	257 618.40	473 960.92	329 055.08
Résultat de clôture	201 262.12			56 356.28	144 905.84	
Restes à réaliser		150 000.00				150 000.00
Total cumulé	201 262.12	150 000.00		56 356.28	144 905.84	150 000.00
Résultat définitif	51 262.12			56 356.28		5 094.16

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_012-DE

DE 2017 013 LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu les délibérations du 3 février 2017 portant adoption du compte administratif 2016 et portant affectation des résultats 2016,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 du lotissement les Arpents chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 est suréquilibré en recettes par rapport aux dépenses pour la somme de : **108 584.16 €**

- Section dépenses de fonctionnement : **578 915.24 €**
- Section recettes de fonctionnement : **768 099.40 €**
- Section d'investissement : **570 521.24 €**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_013-DE

DE 2017 014 CAVITES 37 : modification des statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 17 novembre 2016 a modifié ses statuts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :

- **L'adhésion de la commune Sepmes.**

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à notre Syndicat se prononce à son tour sur ces décisions.

Vu les statuts de CAVITES 37,

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'adhésion la commune Sepmes.

APPROUVE les modifications des statuts du syndicat CAVITES 37.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_014-DE

DE 2017 015 AMENAGEMENT RUE DES DEPORTES : Demande de subvention DETR

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de Mise en accessibilité PMR de la rue des Déportés et les aménagements et dont le coût prévisionnel des travaux s'élève comme suite :

Travaux préparatoires	6 750.00 € HT
Réfection de la chaussée	63 500.00 € HT
Signalisation horizontale et verticale	4 750.00 € HT
Agencement des stationnements deux roues	5 000.00 € HT
Total HT	80 000.00 € HT
Total TTC	96 000.00 € TTC

Ce programme est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	96 000.00 € TTC
DETR 30 % :	38 400.00 €
Autofinancement communal :	57 600.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 2017

Le projet sera entièrement réalisé en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet de Mise en accessibilité PMR de la rue des Déportés et les aménagements

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_015-DE

DE 2017 016 FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE : Demande de subvention

Vu le nouveau dispositif du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2017,
Vu le budget communal,

Vu le calendrier des projets 2017, Monsieur le Maire expose que le projet retenu pour la demande de subvention est :

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VÉGÉTALISÉ RUE DE L'ERMITAGE AUX ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES ET DU CIMETIÈRE

dont le coût prévisionnel s'élève comme suite :

Etude	4 000.00 € HT
Travaux génie civil	15 000.00 € HT
Aménagement perméable et liaison douce	15 000.00 € HT
Mobilier urbain	5 000.00 € HT
Total HT	39 000.00 € HT
Total TTC	46 800.00 € TTC
SUBVENTION FDSR	8 110.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Démarrage mars 2017 et fin de l'opération novembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARRÊTE le projet d'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VÉGÉTALISÉ RUE DE L'ERMITAGE AUX ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES ET DU CIMETIÈRE

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2017.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_016-DE

DE 2017 017 PARC DES FONTAINES 2ème phase d'aménagement : demande de subvention Pays Loire Touraine

Vu le dispositif de l'aménagement d'espaces publics "cœurs de village" du Pays Loire Touraine,
Vu le budget communal,

Vu le calendrier des projets 2017, Monsieur le Maire expose que le projet retenu pour la demande de subvention est :

AMENAGEMENT DU PARC DES FONTAINES "2ème phase" dont le coût prévisionnel s'élève comme suite :

Etude	5 000.00 € HT
Travaux	25 000.00 € HT
Aménagement perméable et liaison douce	20 000.00 € HT
Mobilier urbain	10 000.00 € HT
Total HT	60 000.00 € HT
Total TTC	72 000.00 € TTC
Subvention Pays Loire Touraine	

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Démarrage juin 2017 et fin de l'opération mars 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARRÊTE le projet d'AMENAGEMENT DU PARC DES FONTAINES "2ème phase"

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre du Pays Loire Touraine pour l'année 2017.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_017-DE

DE 2017 018 AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS : demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités,

Le tourisme itinérant connaît un important développement ces dernières années. Gérer cette forme de tourisme en plein essor représente donc un enjeu à part entière pour le développement touristique local. Aussi, afin de permettre au territoire de bénéficier de la dynamique liée au tourisme itinérant, avons-nous décidé de créer sur notre commune une aire de camping-cars.

Le Parc des Fontaines est un site idéalement situé en termes d'accès, de potentiel environnemental et de proximité des commerces. Ce projet, qui comporte 2 emplacements, représente un montant de travaux de 30 000 € hors-taxes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter le soutien du Conseil Régional du Centre au titre du contrat régional du pays Loire Touraine au financement de la création d'une aire de stationnement pour camping-cars sur la commune de LES HERMITES.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_018-DE

DE 2017 019 IMPOTS LOCAUX 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances 2014,

Vu l'état 1288 de notification des bases d'imposition pour 2016,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE à 164 029.00 € le produit des 3 contributions directes locales pour 2017.

Article 2 : DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux en 2017, soit :

- taxe d'habitation : 14.23 %
- taxe foncière (bâti) : 18.04%
- taxe foncière (non bâti) : 35.62 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_019-DE

DE 2017 020 PARCOURS PATRIMONIAL ET DECOUVERTE

Monsieur le Maire

Rappelle le projet de développer un projet de parcours patrimonial sur le territoire communal, en préservant la biodiversité de ses différents milieux (mares, bois, prairie...) et en créant à la fois un lieu de découverte par l'éducation à l'environnement, de loisirs et de promenade

Rappelle les différentes discussions sur le projet de création de deux parcours de découverte :

- La création de 2 parcours permet la découverte du patrimoine bâti et naturel de la commune. Des panneaux d'interprétations permettront de présenter l'historique de certains bâtiments (église, lavoirs, presbytère,...) et la biodiversité existante des espaces naturels tels que les prairies, les bois,... Le public aura une meilleure connaissance du territoire et ce sera la continuité du travail pédagogique déjà engagé auprès des enfants et des adultes.

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet « création de deux parcours de découverte du patrimoine communal de LES HERMITES»,

Propose de solliciter une subvention au titre du programme Européen LEADER du Pays Loire Touraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre du programme LEADER du Pays Loire Touraine pour la mise en œuvre du projet « création de deux parcours de découverte du patrimoine communal de LES HERMITES ».

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.02.2017 de l'affichage le 6.02.2017 et de la notification le 06.12.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 06/02/2017 - 037-213701162-20170203-DE_2017_020-DE

Infos et points divers

LA MICRO-CRÈCHE

Monsieur de BRANTES relate les différentes rencontres avec des prestataires privés et associatifs dans le cas d'une délégation de services publics pour la création d'une micro-crèche, mais également la visite de trois crèches et surtout le fonctionnement d'une micro-crèche qui correspondrait aux besoins du territoire. Lors de la réunion d'échange tenue en mairie le 25 janvier avec la CAF, le Vice-Président de la CCCR, la directrice de la petite enfance de la CCCR, les maires des communes voisines il a été confirmé que la mise en place de ce projet ne peut se faire sans la CCCR qui a la compétence « petite enfance » et qu'une étude/diagnostic doit être lancée pour estimer les besoins et la faisabilité.

Monsieur de BRANTES, lors de la réunion de préparation du bureau communautaire du 30 janvier a obtenu que soit proposé aux votes le lancement de ce marché.

RUE DES DÉPORTÉS

Après discussion au sein de l'assemblée concernant les travaux de cheminement PMR et aménagement au carrefour de la rue de la Fontaine et vu l'importance des travaux, il en ressort que l'organisation d'une réunion publique pour recueillir différents avis ou observation des hermitois serait constructive avant le lancement des travaux.

CHEMIN PATRIMONIAL ET DÉCOUVERTE

En plus de la demande de subvention auprès du Pays Loire Touraine pour la création de nos deux chemins « patrimoine » et « découverte », il paraît opportun de prendre contact avec le Crédit Agricole, afin solliciter une aide.

Alain DROUET nous demande de vous faire part de la visite du Technicien des rivières le jeudi 9 février à 9 h, afin d'étudier les centres d'intérêt du sentier découverte et notamment au niveau botanique.

Ce matin Franck SALGÉ a reçu une délégation du Pays Loire et se sont rendus sur les différents sites de nos projets communaux. En ce qui concerne le chemin patrimonial, un travail d'évaluation des centres d'intérêts va être mené avec l'équipe patrimoine du Pays Loire Touraine et la commune.

COMMISSION JUMELAGE

Pour préparer la venue de nos amis de l'association de jumelage de l'Hermitage lors de la fête du 14 juillet, il est proposé de réunir la commission de jumelage : soit le jeudi 23 février à 18 h 30, soit le vendredi 3 mars à 18 h 30 ou soit le lundi 6 mars à 18 h 30 en mairie à la Salle AGORA. Un Doodle va être envoyé pour arrêter la date.

SIGNALÉTIQUE DES ENTRÉES DE BOURG

Une réunion est prévue avec Madame MAZAURY de la DDT afin d'évaluer la signalétique des entrées de bourg qui est disparate d'une entrée à l'autre et qui mérite une étude.

ATELIERS SENIORS

La Mutualité Française Centre développe depuis plusieurs années des ateliers de prévention pour les seniors avec un soutien financier de l'ARS et de la CARSAT. Une réunion s'est tenue le 1^{er} février à la CCCR sur la présentation du projet « Parcours Ateliers Santé Seniors » à laquelle Jean-Jacques BESNIER a assisté. Jean-Jacques BESNIER indique qu'un atelier sénior se fera sur la commune de LES HERMITES à partir du 3^{ème} trimestre 2017 et que les modalités seront finalisées et expliquées ultérieurement.

COMMUNIQUE DE LA NR SUR LA QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

Monsieur Jean-Jacques BESNIER informe les conseillers à propos des élucubrations de la Nouvelle République sur la qualité de l'eau distribuée sur la commune.

Pour être plus précis, seulement une canalisation est incriminée, elle fait de 600ml diam 60 en PVC posée après 1980 située sur la commune de La Ferrière et alimentant uniquement un lieudit dont l'habitation est inoccupée depuis 2ans. Il en avait déjà fait état une fois en réunion de conseil. Actuellement les travaux de remplacement sont en cours. La commune a communiqué sur son site, par SMS, sur Facebook et par voie d'affichage dans les commerces les résultats de l'ARS qui dément tout ce qui a été dit. Et surtout rassure et confirme que l'eau du robinet peut être bu sans aucun risque.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 00 h 35 le samedi 4 février 2017.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 03 février 2017 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
03/02/2017	DE_2017_001	COMMUNE : COMPTE DE GESTION	2
03/02/2017	DE_2017_002	COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF	2
03/02/2017	DE_2017_003	COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3
03/02/2017	DE_2017_004	COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017	4
03/02/2017	DE_2017_005	ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION	4
03/02/2017	DE_2017_006	ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	5
03/02/2017	DE_2017_007	ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5
03/02/2017	DE_2017_008	ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	6
03/02/2017	DE_2017_009	CCAS : COMPTE DE GESTION	6
03/02/2017	DE_2017_010	CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF	6
03/02/2017	DE_2017_011	LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION	7
03/02/2017	DE_2017_012	LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	8
03/02/2017	DE_2017_013	LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	8
03/02/2017	DE_2017_014	CAVITES 37 : modification des statuts	9
03/02/2017	DE_2017_015	AMENAGEMENT RUE DES DEPORTES : Demande de subvention DETR	9
03/02/2017	DE_2017_016	FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE : Demande de subvention	10
03/02/2017	DE_2017_017	PARC DES FONTAINES 2ème phase d'aménagement : demande de subvention Pays Loire Touraine	10
03/02/2017	DE_2017_018	AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS : demande de subvention	11
03/02/2017	DE_2017_019	IMPOTS LOCAUX 2017	11
03/02/2017	DE_2017_020	PARCOURS PATRIMONIAL ET DECOUVERTE	11

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 03 février 2017 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
03/02/2017	DE_2017_018	AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS : demande de subvention	11
03/02/2017	DE_2017_015	AMENAGEMENT RUE DES DEPORTES : Demande de subvention DETR	9
03/02/2017	DE_2017_007	ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5
03/02/2017	DE_2017_008	ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	6
03/02/2017	DE_2017_006	ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	5
03/02/2017	DE_2017_005	ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION	4
03/02/2017	DE_2017_014	CAVITES 37 : modification des statuts	9
03/02/2017	DE_2017_010	CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF	6
03/02/2017	DE_2017_009	CCAS : COMPTE DE GESTION	6
03/02/2017	DE_2017_003	COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3
03/02/2017	DE_2017_004	COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017	4
03/02/2017	DE_2017_002	COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF	2
03/02/2017	DE_2017_001	COMMUNE : COMPTE DE GESTION	2
03/02/2017	DE_2017_016	FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE : Demande de subvention	10
03/02/2017	DE_2017_019	IMPOTS LOCAUX 2017	11
03/02/2017	DE_2017_013	LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	8
03/02/2017	DE_2017_012	LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	8
03/02/2017	DE_2017_011	LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION	7
03/02/2017	DE_2017_017	PARC DES FONTAINES 2ème phase d'aménagement : demande de subvention Pays Loire Touraine	10
03/02/2017	DE_2017_020	PARCOURS PATRIMONIAL ET DECOUVERTE	11

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 03 février 2017 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
5.7.5 Modifications statutaires			
03/02/2017	DE_2017_014	CAVITES 37 : modification des statuts	9
7.1 Décisions budgétaires			
03/02/2017	DE_2017_001	COMMUNE : COMPTE DE GESTION	2
03/02/2017	DE_2017_002	COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF	2
03/02/2017	DE_2017_003	COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3
03/02/2017	DE_2017_004	COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017	4
03/02/2017	DE_2017_005	ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION	4
03/02/2017	DE_2017_006	ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	5
03/02/2017	DE_2017_007	ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5
03/02/2017	DE_2017_008	ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	6
03/02/2017	DE_2017_009	CCAS : COMPTE DE GESTION	6
03/02/2017	DE_2017_010	CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF	6
03/02/2017	DE_2017_011	LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION	7
03/02/2017	DE_2017_012	LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF	8
03/02/2017	DE_2017_013	LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017	8
7.2 Fiscalité			
03/02/2017	DE_2017_019	IMPOTS LOCAUX 2017	11
7.5 Subventions			
03/02/2017	DE_2017_015	AMENAGEMENT RUE DES DEPORTES : Demande de subvention DETR	9
03/02/2017	DE_2017_016	FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE : Demande de subvention	10
03/02/2017	DE_2017_017	PARC DES FONTAINES 2ème phase d'aménagement : demande de subvention Pays Loire Touraine	10
03/02/2017	DE_2017_018	AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS : demande de subvention	11
03/02/2017	DE_2017_020	PARCOURS PATRIMONIAL ET DECOUVERTE	11